



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

UNESCO – PERSPECTIVES D'ÉVALUATION

BUREAU DE L'ÉVALUATION D'IOS

#2

JUIN
2016



PERSPECTIVES D'ÉVALUATION offre un aperçu de l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'évaluation. Conçu comme un outil de partage de connaissances et d'idées avec les parties prenantes concernées, ce bulletin a également pour but de nourrir les réflexions actuelles sur la place de l'évaluation dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La deuxième édition de **PERSPECTIVES D'ÉVALUATION** est consacrée à une évaluation des conventions régionales de l'UNESCO sur la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur.

CONVENTIONS RÉGIONALES DE L'UNESCO SUR LA RECONNAISSANCE DES TITRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Reconnaissance : Attestation, établie par une autorité compétente, de la valeur d'une qualification d'enseignement étrangère, aux fins d'accéder aux activités d'enseignement et/ou d'emploi.

Convention de reconnaissance de Lisbonne (1997)

Avec une économie mondialisée qui dépend des innovations techniques et de l'utilisation performante du savoir par des individus hautement qualifiés, l'enseignement supérieur apparaît de plus en plus indispensable à la croissance économique et au niveau de vie d'un pays. Les objectifs de développement durable fixés en 2015 tiennent compte de ce constat et intègrent une cible visant à faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. Il arrive toutefois que les individus souhaitant poursuivre des études supérieures ou cherchant un emploi hautement qualifié dans un pays autre que celui dans lequel ils ont obtenu leurs diplômes de l'enseignement supérieur constatent que les qualifications qu'ils ont déjà acquises ne sont pas dûment reconnues.

Conventions de l'UNESCO sur la reconnaissance

Seule institution du système des Nations Unies investie d'une mission dans le domaine de l'enseignement supérieur, et consciente du défi que posent les questions de reconnaissance pour la mobilité, l'UNESCO travaille depuis longtemps sur cette problématique. Les efforts tendant à créer une convention mondiale sur la reconnaissance ont finalement abouti à l'adoption de six conventions

régionales de reconnaissance (pour les régions Amérique latine et Caraïbes, Méditerranée, États arabes, Europe, Afrique et Asie-Pacifique) dans les années 1970 et 1980, qui constituent un cadre juridique sans équivalent pour permettre la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur entre États parties au niveau régional.

Des conventions régionales révisées plus récentes existent désormais pour l'Europe, l'Asie et le Pacifique et l'Afrique, bien que les deux dernières ne comptent pas suffisamment d'États parties pour entrer en vigueur¹. Par ailleurs, les États membres de l'UNESCO ont récemment accepté de réviser la convention pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et d'élaborer une éventuelle convention mondiale sur la reconnaissance. Des démarches ont été entreprises sur ces deux projets. Le principal objectif des conventions régionales est de promouvoir la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et de réduire les obstacles à la mobilité des travailleurs qualifiés, des étudiants et des diplômés.



© John Manzongo, The Herald

Objet de l'évaluation

L'évaluation a pour principal objectif de produire des conclusions et des recommandations qui éclaireront l'élaboration, la gestion et l'application de la nouvelle génération de conventions régionales sur la reconnaissance, et qui pourront éventuellement servir à la préparation et à la mise en œuvre d'une future convention mondiale. Il s'agit de la toute première évaluation globale des conventions sur la reconnaissance.

Enseignements tirés

Rôle et importance des conventions

Avec les améliorations significatives dans l'accès à l'enseignement élémentaire et secondaire, l'augmentation du nombre d'étudiants qui franchissent les frontières

¹ Pour accéder aux conventions : <http://www.unesco.org>

pour poursuivre des études supérieures, le désir de mobilité accrue au sein des régions économiques, la nature changeante de l'économie mondiale et la multiplication des accords commerciaux intégrant des dispositions sur la reconnaissance, la question de la reconnaissance a pris de plus en plus d'importance. L'attention particulière que portent les conventions révisées sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés renforce également leur pertinence dans le monde d'aujourd'hui.

Discours en matière de culture et de développement

Les pratiques très peu uniformes (et souvent dépassées) en matière de reconnaissance révèlent la nécessité de mettre en place des instruments normatifs tels que les conventions régionales de l'UNESCO sur la reconnaissance. Bien qu'elles ne soient pas le seul outil disponible en la matière, les conventions n'ont pas d'équivalent en termes d'échelle et de portée, et sont les seuls instruments juridiques disponibles au niveau régional dans ce domaine.

Gouvernance des conventions

À l'exception de la Convention de Lisbonne de 1997 et, dans une certaine mesure, de la Convention de Bangkok de 1983, aucun des mécanismes de gouvernance des conventions régionales sur la reconnaissance n'est actuellement opérationnel. En conséquence, aucun des comités de la première génération des conventions de l'Amérique latine, des États arabes ou de la Méditerranée ne se réunit aujourd'hui ni ne facilite activement l'application de ces conventions. La Convention de Lisbonne de 1997 possède toutefois un solide mécanisme de gouvernance et donne en exemple un certain nombre de bonnes pratiques, telles que l'élaboration de textes complémentaires pour guider la mise en œuvre de la convention.

Le suivi et l'établissement de rapports sur l'application de la première génération de conventions ont été largement insuffisants et constituent l'une des principales difficultés rencontrées dans le travail normatif sur la reconnaissance. Il n'existe donc guère de données sur le suivi à l'échelle régionale. C'est pourquoi il est difficile de déterminer dans quelle mesure les conventions de la première génération ont été appliquées, quelles étaient les difficultés, et quels enseignements ont pu être tirés pour la nouvelle génération de conventions.



Université de Pékin (Beijing Da Xue), Beijing, Chine
© Barbara Torggler

Appui aux conventions

Bien qu'il incombe en dernier ressort aux États membres de ratifier et d'appliquer les conventions, le plaidoyer et l'appui de l'UNESCO sont aujourd'hui essentiels. Un défi majeur tient au fait que les secrétariats des conventions souffrent d'un manque de moyens à divers degrés, en particulier depuis les importantes coupes budgétaires qui ont touché l'UNESCO en 2011. Dans l'ensemble, que ce soit au Siège ou hors Siège, il ressort de l'évaluation qu'un écart important existe entre, d'un côté, le mandat normatif de l'UNESCO et, de l'autre, sa capacité à soutenir le processus de ratification et d'application à l'échelle régionale et mondiale.

Dans ce contexte, et alors que l'on s'attend à ce que la charge de travail des secrétariats s'alourdisse à mesure que les conventions restantes seront révisées, que le nombre de signataires augmentera et que l'application progressera, les futurs efforts doivent être envisagés dans une perspective plus stratégique. L'accent devrait être mis sur les activités qui aident à élargir le champ d'action de l'UNESCO et à impliquer d'autres partenaires afin que ces derniers puissent également se charger d'informer le public et de promouvoir les conventions.

Des objectifs et des indicateurs précis à l'appui de la ratification et de l'application devraient être élaborés, et appuyés par des ressources humaines et financières suffisantes à la fois au Siège et au sein des secrétariats des conventions. Il sera nécessaire de mettre en place une stratégie de collecte de fonds durable pour atteindre ces objectifs afin de permettre une planification à long terme. Maintenir la dynamique dans le temps en assurant la continuité des activités de soutien de l'UNESCO est essentiel pour faire progresser la ratification et l'application des conventions régionales.

La production et l'échange de connaissances et d'expériences en matière de reconnaissance au sein des régions et entre elles ont été un élément extrêmement important du travail sur les conventions, notamment lors des processus de révision. Toutefois, ces efforts ne sont pas étayés par des données suffisantes.

Les informations sur les aspects de la reconnaissance liés au genre, par exemple sur les différences quant au niveau de reconnaissance appliqué aux qualifications des femmes et des hommes, ainsi que les données analytiques sur les éventuelles discriminations liées au genre en matière de reconnaissance sont également peu nombreuses. De ce fait, il est même difficile de savoir si de telles discriminations existent et comment on pourrait y remédier.

Avec l'ensemble de conventions de nouvelle génération en vigueur et plusieurs révisions en cours, il existe une dynamique et une occasion de faire progresser de manière significative le travail sur la reconnaissance au cours des deux prochaines années. Il faudra pour cela répondre aux questions recensées par cette évaluation, qui comporte huit recommandations principales et suggère un certain nombre de points d'action correspondants à l'intention des secrétariats et comités des conventions, ainsi que des États membres, dont le but est d'accroître à l'avenir l'efficacité du travail concernant les conventions régionales sur la reconnaissance des qualifications.